

Le 4 novembre 2015

Monsieur Claude Cousineau
Député de Bertrand
Président de la Commission de l'économie
et du travail
Direction des travaux parlementaires
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage,
bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3
ccousineau-berr@assnat.qc.ca

**OBJET : Projet de loi n° 67 – Croissance par
un virage en faveur de produits touristiques
porteurs de haut calibre**

Monsieur le Président,

Les associations touristiques sectorielles (ATS) sont les spécialistes d'un produit avec une approche multirégionale. Elles regroupent des entreprises par secteur, à l'échelle de la province, et consacrent leurs efforts au développement, à l'amélioration et à la commercialisation du produit touristique québécois. Selon un profil réalisé en 2011, les ATS du Québec défendent les intérêts de plus de 5 500 membres et génèrent annuellement des revenus de plus de 24 M\$, dont 75 % proviennent de sources non gouvernementales.

Forte de la diversité des domaines et des produits porteurs représentés par les différents secteurs, ATS Québec est née de la concertation des acteurs touristiques ayant le souci de s'offrir un canal privilégié de communication et de représentation pour toutes les ATS du Québec, tout en favorisant les échanges avec les autres partenaires-clés de l'industrie touristique. Notre association, présente dans 18 régions via ses membres, regroupe 18 ATS reconnues par le ministère du Tourisme dans le cadre du programme d'aide financière aux associations touristiques sectorielles ainsi que l'Association des Croisières du Saint-Laurent, soutenue par la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique.

ATS Québec vise en outre à permettre aux secteurs de se concentrer sur le développement de l'offre, la mise en marché, la professionnalisation du secteur et bien évidemment, la qualité des produits touristiques offerts aux visiteurs étrangers mais également aux Québécoises et Québécois dont les communautés sont enrichies par la présence d'entreprises touristiques dynamiques et impliquées dans leur milieu.

ATS Québec appuie et recommande l'adoption du projet de loi n° 67 visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique, ce, en raison :

- des réponses qu'il apporte aux demandes d'équité par rapport à l'hébergement illégal telles qu'elles ont été formulées par des membres d'ATS Québec;
- de l'article 18 du PL67, qui apporte des ajustements à la Loi sur le ministère du Tourisme, confirmant le virage « produit » de ce dernier;
- de l'article 19, plus spécifiquement la fonction-clé du ministère du Tourisme qu'il détaille au regard des connaissances stratégiques;
- de l'article 22, qui permet de confier les fonctions de mise en marché et de promotion du Québec à une entité partenaire du ministère du Tourisme, nommément l'Alliance de l'industrie touristique du Québec.

Encadrement de l'hébergement touristique : des améliorations qui répondent aux préoccupations de nos membres

Le projet de loi n° 67 actuellement à l'étude par la Commission et qui vise principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique est entre autres le fruit de nombreuses représentations effectuées par certains de nos membres, soit l'Association Hôtellerie Québec, l'Association des professionnels de congrès du Québec, Camping Québec, la Fédération des pourvoiries du Québec et Hôtellerie Champêtre.

ATS Québec reconnaissant l'expertise respective au regard de l'hébergement touristique des secteurs mentionnés ci-haut, nous avons soutenu leurs démarches pour trouver des solutions aux iniquités majeures du modèle actuel qui minent la performance de leurs entreprises-membres à l'échelle de la province. En reconnaissance une fois de plus de leur expertise sur le sujet, nous mettons le poids de notre regroupement derrière leur appui au projet de loi n° 67, dont les éléments suivants méritent mention :

- l'allègement de la procédure de demande d'attestation de classification;
- l'octroi de certains pouvoirs et suivi d'inspection aux organismes responsables de la classification, de la clarification et de la révision de certaines notions contenues dans la Loi et le Règlement sur les établissements d'hébergement touristique;
- l'institution d'un encadrement du marché de l'hébergement touristique par la bonification des pouvoirs d'inspection et d'enquêtes et de la révision des dispositions pénales prévus à la Loi sur les établissements d'hébergement touristique.

Que ce soit du tourisme d'agrément ou d'affaires, la qualité de l'offre est la pierre angulaire de la capacité de toute destination à attirer et fidéliser une clientèle. Ceci est d'autant plus vrai que le tourisme international, en plein essor, est plus compétitif que jamais.

Par l'entremise des campings, pourvoiries, établissements recevant des congrès ou encore via les gîtes, hôtels indépendants ou chaînes hôtelières, les membres du réseau des ATS que nous représentons consacrent une grande partie de leurs ressources, humaines et autres, à développer, maintenir et améliorer l'offre d'hébergement touristique québécoise. Adopté et mis en œuvre, le projet de loi n° 67 favorisera le retour de fonds cruciaux, actuellement siphonnés hors des secteurs de l'hébergement touristique et par extension, de l'économie globale de la province, au profit d'une exploitation commerciale parallèle qui fait fi des obligations fiscales et légales qui incombent à tout hébergement commercial réalisé au Québec.

Modifications à la Loi sur le ministère du Tourisme : stratégies « produit » et Alliance

En plus de moderniser l'encadrement de l'hébergement touristique, le projet de loi n° 67 fait des pas importants pour favoriser la réalisation des ambitieux objectifs de croissance de l'industrie touristique. Ce virage significatif s'observe notamment par l'ajout de la notion de « stratégies » dans les libellés de la Loi sur le ministère du Tourisme.

Le *Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 : un itinéraire vers la croissance* (PDIT) prévoit une croissance annuelle moyenne de 5 % et la création de milliers de nouveaux emplois. Au moment d'entamer la révision du modèle d'affaires et de gouvernance en tourisme, le Québec ratait ses

cibles. Participant activement à la démarche des dix-huit derniers mois, ATS Québec constate avec satisfaction que sa recommandation de mettre le produit et son développement de l'avant a été entendue.

Le renforcement de l'approche produit, à la base même du PDIT, se traduit entre autres par l'ajout d'une Stratégie de mise en valeur du tourisme d'affaires et de congrès. Cette reconnaissance du potentiel de la clientèle d'affaires, qui dépensent en moyenne 40 % de plus que la clientèle d'agrément, réjouit les nombreuses ATS dont les connaissances et l'expertise dans le domaine devront être mises à contribution dans l'élaboration de cette stratégie porteuse pour l'économie québécoise.

Rappelons qu'ATS Québec et ses membres sont actifs au sein des groupes de travail sur toutes les stratégies produits qui découlent du PDIT. Elles ont été parties prenantes du développement et de la mise en œuvre de la Stratégie maritime – volet touristique, de la Stratégie du Plan Nord-volet touristique ainsi que de l'élaboration de la Stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal, pour laquelle le financement reste à définir. Elles poursuivent par ailleurs leur implication stratégique dans les travaux d'élaboration des Stratégies de mise en valeur du tourisme culturel et du tourisme de nature et d'aventure.

Il ne fait aucun doute que l'amélioration, la structuration et la mise en marché du produit touristique québécois sont les ingrédients de base à l'atteinte des objectifs économiques du PDIT. Collectivement, les ATS du Québec constituent pour l'industrie touristique le réseau de support dédié à ces éléments essentiels.

En effet, leurs actions auprès des entreprises touchent essentiellement les domaines d'interventions stratégiques du PDIT, dont le développement de l'offre. Par des initiatives visant à accroître la qualité des services, du coaching, le soutien à l'élaboration d'outils d'évaluation ou l'accompagnement dans le cheminement de dossiers et l'atteinte de leur conformité à la réglementation, les ATS, partenaires de proximité des entrepreneurs et courroie entre eux et le gouvernement à bien des égards, contribuent intimement à l'essor de l'industrie touristique.

Focaliser les actions en recentrant explicitement les efforts autour des stratégies dite « produit » du PDIT fonctionne. Ces réussites de deux ATS le démontrent bien :

1. L'Association des Croisières du Saint-Laurent a vu ses membres bénéficier de 180 M\$ d'investissement qui ont permis de développer et consolider neuf escales, ce qui a eu comme effet de doubler le nombre de passagers et générer 240 M\$ de retombées en 2012;
2. Le virage en faveur du produit de Tourisme Autochtone Québec a contribué à faire passer le chiffre d'affaires moyen de ses membres à 600 000 \$ en 2011. Il était à 340 000 \$ en 2002.

ATS Québec accorde par ailleurs son appui au projet de loi n° 67 en raison de l'article 19 de celui-ci. Les connaissances stratégiques étant essentielles au développement de produits porteurs et à une commercialisation efficace par les joueurs concernés de l'industrie, nous nous réjouissons de voir un ministère du Tourisme fort qui prendra le leadership au regard du développement, du raffinement et de la diffusion de ces connaissances stratégiques auprès des partenaires.

Finalement, ATS Québec encourage les députés à appuyer le projet de loi n° 67 afin que l'article 22 s'applique et permette, par l'ajout de l'article 6.1 à la Loi sur le ministère du Tourisme, que la ministre du Tourisme confie des fonctions de commercialisation et de promotion à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec. Pour mettre en place cette Alliance, acteur de concertation et de coordination

agile et imputable, ATS Québec fusionnera avec les deux autres regroupements provinciaux en tourisme que sont ATR Associées du Québec et l'Association québécoise de l'industrie touristique. En redistribuant ainsi les fonctions, l'article 22 répond à une demande des entrepreneurs et intervenants touristiques que nous représentons :

- on recentre les actions du ministère du Tourisme sur ce qui est du ressort de l'État (orientations, connaissances stratégiques, contrôle et soutien);
- on tend à éliminer l'éparpillement, le saupoudrage et le travail en silo;
- on crée une alliance stratégique qui augmentera les partenariats, l'effet de levier auprès de l'entreprise privée et la synergie dans les actions de commercialisation et de développement de l'offre.

Les ATS du Québec sont les spécialistes des produits touristiques. Nos membres soutiennent les entreprises à toutes les étapes de leur cycle de vie, de l'émergence au maintien continu, une fois le produit à maturité. En mettant l'accent sur les besoins des entrepreneurs et des exploitants touristiques, en priorisant les stratégies de développement de produits, on place la croissance de l'industrie en priorité.

Parce qu'ATS Québec croit en la capacité du projet de loi n° 67 à permettre la mise en place d'un environnement d'affaires qui répondra à ces critères, nous l'appuyons et encourageons son adoption dans les meilleurs délais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération respectueuse.

Le président d'ATS Québec,



Pierre-Paul Leduc
Directeur général
Société des attractions touristiques du Québec/Festivals et événements du Québec

c.c.: Commission de l'économie et du travail, cet@assnat.gouv.qc.ca

p.j.: Annexe - Liste des membres d'ATS Québec

Liste des membres d'ATS Québec

Agences réceptives et forfaitistes du Québec	www.arfquebec.com
Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand	www.terroiretsaveurs.com
Association des professionnels de congrès du Québec	www.congres.com
Association des stations de ski du Québec	www.assq.qc.ca
Association des terrains de golf du Québec	www.atgq.com
Association Hôtellerie Québec	www.hotelleriequebec.com
Association maritime du Québec	www.nautismequebec.com
Association québécoises des spas	www.associationquebecoisessedespas.com
Aventure-Écotourisme Québec	www.aventure-ecotourisme.qc.ca
Camping Québec	www.campingquebec.com
Croisières du Saint-Laurent	www.croisieresaintlaurent.com
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec	www.fcmq.qc.ca
Fédération des pourvoiries du Québec	www.fpq.com
Fédération des transporteurs par autobus	www.federationautobus.com
Hôtellerie Champêtre	www.hotelleriechampetre.com
Société des attractions touristiques du Québec - Festivals et Événements Québec	www.satqfeq.com
Société des musées du Québec	www.smq.qc.ca
Société du réseau ÉCONOMUSÉE	www.economusees.com
Tourisme autochtone Québec	www.tourismeautochtone.com